



(Sal, 25 - 29 Juin 2001)

**Point 4.1 de l'ordre du Jour : 4.1**

**Exploitation technique des aéroports**

**SOMMAIRE**

La présente note a pour objet de présenter les actions entreprises par l'ASECNA en matière de planification des mesures d'urgence sur les aéroports

Conformément aux dispositions de l'OACI, chaque Etat devrait établir pour chacun de ses aéroports un plan relatif aux mesures à prendre en cas d'urgence. L'ASECNA, instruments de ses Etats membres, contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'urgence d'aéroports.

L'état de mise en œuvre des plans d'urgence sur les aéroports de l'ASECNA est présenté dans le tableau ci-après.

Etat	Aérodrome	Plan carroyé	Plan d'urgence		Date dernier exercice	Observations
			Elaboration ou Projet	Validité (décret ou arrêté)		
CENTRAFRIQUE	Bangui	X	X			
CONGO	Brazzaville	X				
	Pointe Noire	X				
C. d'IVOIRE	Abidjan	X	X		1993	
BENIN	Cotonou	X	1996			
GABON	Libreville	X				
	Port-Gentil	X				
BURKINA FASO	Ouagadougou	X	1993	Décret N097-480/PRED/MTT du 04-11-97	16-11-2000	Sûreté aéroport
	Bobo-dioulasso	X	En cours			
MAURITANIE	Nouakchott	X				
	Nouadhibou					
MADAGASCAR	Antananarivo	X	X			
	Mahajanga					
	Toamasina					
NIGER	Niamey	X	En cours			
SENEGAL	Dakar	X	1981		1987	
MALI	Bamako	X	1994	Arr. n°94/9500/MET - CAB 05/10/94	Test et correction en 1996	
	Gao					
TCHAD	Ndjaména	X				
	Sarh					
CAMEROUN	Douala	X	Nov. 1989		Mars 1989	
	Garoua	X	1996		2000	En cours de révision
	Yaoundé	X	Juin 1996			
TOGO	Lomé	X	X			
GUINEE-EQU.	Malabo	X				

## **Classification des aéroports et Dotation**

La quasi - totalité des aéroports ASECNA est classée et dotée de moyens de sauvetage et de lutte contre l'incendie, conformément aux normes et pratiques recommandées de l'OACI (Annexe 14 et manuel des services d'aéroport première partie Doc 9137)

L'ASECNA gère 24 aérodromes au titre des activités communautaires classés de 4 à 9.

Les moyens d'intervention sont de 3 types :

- VIMP : Véhicule d'Intervention Moyenne Puissance de 7000 à 9000 litres d'eau
- VIPP : Véhicule d'Intervention Petite Puissance de 3000 litres d'eau
- FLYCO : Véhicule 4X4 équipé de moyens d'effarouchement d'oiseaux + 100 Kg/poudre

**Renouvellement du parc** : plus de 8 Milliards FCFA inscrits au plan 2000/2006.

### **1.1 Niveau de Protection**

Le niveau de protection assuré sur les aéroports de l'Agence se présente comme suit :

<b>Aéroports</b>	<b>Niveau assuré (N-1)</b>	<b>Niveau recommandé (N)</b>
Abidjan	8	9
Antananarivo	8	9
Bamako	8	9
Bangui	8	9
Bobo-dioulasso	6	9
Brazzaville	8	9
Cotonou	8	9
Dakar	8	9
Douala	8	9
Gao	4	4
Garoua	7	7
Libreville	8	9
Lomé	8	9
Mahajanga	5	6
Malabo	6	8
Ndjaména	8	9
Niamey	8	9
Nouadhibou	7	6
Nouakchott	7	9
Ouagadougou	8	9
Pointe Noire	6	6
Port Gentil	6	6
Sarh	4	4
Toamasina	5	6

### **1.2 Parc véhicules**

Les aérodromes de l'ASECNA sont dotés des véhicules ci-après.

<b>ETAT</b>	<b>AERODROME</b>	<b>VP/FLYCO 4X4</b>	<b>VIPP</b>	<b>VIMP</b>
COTE D'IVOIR	Abidjan	1	1	4
MADAGASCAR	Antananarivo	1	1	3
MALI	Bamako	1	1	3
CENTRAFRIQUE	Bangui	1	1	3
BURKINA FASO	Bobo-dioulasso	1	1	2
CONGO	Brazzaville	1	1	3
BENIN	Cotonou	1	1	3
SENEGAL	Dakar	1	1	4
CAMEROUN	Douala	1	1	3
MALI	Gao	1	1	-
CAMEROUN	Garoua	1	1	3
GABON	Libreville	1	1	4
TOGO	Lomé	1	1	4
MADAGASCAR	Mahajanga	1	1	2
GUINNEE EQU	Malabo	1	1	2
TCHAD	Ndjaména	1	1	3

NIGER	Niamey	1	1	3
MAURITANIE	Nouadhibou	1	1	2
MAURITANIE	Nouakchott	1	1	3
BURKINA FASO	Ouagadougou	1	1	3
CONGO	Pointe Noire	1	2	1
GABON	Port Gentil	1	1	2
TCHAD	Sarh	1	1	-
MADAGASCAR	Toamasina	1	1	2

### **1.3 - Personnel**

L'Agence a doté chaque aéroport de l'effectif nécessaire pour la mise en œuvre des moyens de lutte contre l'incendie. Ce personnel reçoit une formation initiale à l'Ecole Régionale de Sécurité Incendie (ERSI) à Douala au Cameroun et une formation continue théorique et pratique sur site (réglementation et consignes de sécurité, exercices sur feux réels, manipulation des équipements divers SLI, éducation physique).

### **1.4 - Infrastructures**

Dans sa politique d'amélioration des conditions de travail, il est prévu dans le plan des services et d'équipements 2000-2006, la poursuite de l'édification et/ou de la remise à niveau des bâtiments, des dispositifs de ravitaillement en eau et en émulseur, des voies d'accès et de servitudes ainsi que des aires d'entraînement sur les aéroports gérés par l'Agence.

### **Suites à donner**

La réunion est invitée à

- prendre note de ces informations
- Recommander que les ETATS prennent les mesures nécessaires pour rendre disponibles les plans d'urgence,
- recommander si de besoin est que les dispositions nécessaires devraient être prises par les Etats pour que soient disponibles aux aéroports côtiers ou en bordure d'eau, les moyens de sauvetage spécifiés.
- Recommander que l'OACI devrait accroître son soutien aux Etats, notamment, dans le cadre du mécanisme d'assistance pour la formation, le recyclage en école et la mise en place sur les aéroports des moyens pour la formation continue et l'entraînement des pompiers et la mise en œuvre des plans d'urgence.